

MARCHE DE FOURNITURES : FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

REGLEMENT DE CONSULTATION

1. DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Saint-Jory
Place de la République
31790 SAINT-JORY

2. OBJET ET DESCRIPTION DE LA CONSULTATION

OBJET

Le présent marché a pour objet la fourniture de denrées alimentaires.

LIEU D'EXECUTION

Cuisine centrale de Saint-Jory, Ecole Georges Brassens, Avenue Ségusino, 31790 SAINT-JORY.

LOTS

Le marché comporte 10 lots :

N° lot	Intitulé	Montant annuel HT minimum en €	Montant annuel HT maximum en €
1	Viandes fraîches et charcuterie	20 000.00 €	25 000.00 €
2	Volaille fraîche	7 000.00 €	12 000.00 €
3	Produits carnés surgelés	7 000.00 €	12 000.00 €
4	Produits de la mer ou d'eau douce surgelés, congelés et frais	7 000.00 €	12 000.00 €
5	Légumes et pommes de terre surgelés	5 000.00 €	10 000.00 €
6	Préparations alimentaires élaborées surgelées	13 000.00 €	18 000.00 €
7	Produits laitiers et avicoles	25 000.00 €	30 000.00 €
8	Épicerie, boissons et produits apéritifs	17 000.00 €	22 000.00 €
9	Fruits et légumes	20 000.00 €	25 000.00 €
10	Produits certifiés BIO	75 000.00 €	80 000.00 €

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

DUREE

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 16 octobre 2019, renouvelable 2 fois.

PROCEDURE ET ETENDUE

La procédure retenue pour le marché est la procédure adaptée, conformément aux articles R.2124-1 et R.2323-4 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, avec un montant annuel minimum et maximum par lot. Les bons de commandes seront notifiés par le pouvoir adjudicateur aux titulaires au fur et à mesure des besoins.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes ne sont pas autorisées.

4. DCE

CONTENU DU DCE

Le DCE est consultable sur les plateformes suivantes :

- Site internet de la mairie, rubrique « Marchés Publics »
- Site de La Dépêche : <http://www.ladepeche-legales.com/accueil.htm>

Il contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (R.C.),
- L'acte d'engagement (A.E.),
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.),
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.),

MODIFICATION DU DCE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée,

la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

PIECES A FOURNIR

Chaque candidat doit produire un dossier complet, comprenant les pièces suivantes:

Candidature :

- DC1 et DC2
- Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité
- RIB
- Lettre du candidat attestant sur l'honneur qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la Commande Publique
- Renseignements sur la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat tels que définis à l'article R 2144-1 du code de la Commande Publique
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 5212-1 à 4 du Code du Travail.
- Tout autre document précisé dans l'article R2143-3 du code de la Commande Publique
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- Certification biologique pour le lot 10
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 5212-1 à 4 du Code du Travail.

Offre :

L'offre comprend :

- l'acte d'engagement (A.E.) indiquant notamment la remise catalogue accordée,
- le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier joint à accepter sans aucune modification, daté et signé,
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) : cahier joint à accepter sans aucune modification, daté et signé,
- le descriptif estimatif conformément aux dispositions du C.C.T.P.,
- un mémoire technique,
- un catalogue de prix
- une mercuriale de produits
- le nom et les coordonnées de l'interlocuteur direct durant la durée du marché
- une proposition de planning (tenant compte de la présentation définie dans le CCTP).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ce mémoire technique constitue un élément de jugement des offres au regard des critères de jugement. Ce document est rédigé avec le plus grand soin, ce qui exclut que ce mémoire se limite à être un simple document d'information générale sur le candidat.

L'absence de mémoire justificatif et technique entraînera l'irrecevabilité de l'offre.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre les mêmes documents que ceux exigés des candidats par la personne publique.

6. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions fixées par le Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique : 40 %
- Prix : 40 %
- Délai d'exécution et réactivité : 20 %

7. CONDITIONS DE TRANSMISSION DES PLIS

Les offres devront impérativement être déposées par voie dématérialisée sur la plateforme : <http://www.ladepeche-legales.com/accueil.htm> avant le **6 septembre 2019** à 18h.

Toutes candidatures reçues par un autre biais ne pourront pas être analysées et seront déclarées irrégulières, conformément à l'article L 2152 du Code de la Commande Publique.

8. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignements doit être formulée par le biais de la plateforme de dépôt des candidatures citée à l'article 7 du présent RC.

Fait à Saint-Jory,
Le 19 août 2019

**Pour le Maire,
La 1^{ère} Adjointe,
Bernadette CAPDEVILLE**

